



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE • VOLUME 150 • NUMÉRO 251

PROJET DE LOI SUR LA REPRISE ET LE MAINTIEN DES SERVICES POSTAUX

TROISIÈME LECTURE—DÉBAT

Discours de

l'honorable Patricia Bovey

Le lundi 26 novembre 2018

LE SÉNAT

Le lundi 26 novembre 2018

[Traduction]

PROJET DE LOI SUR LA REPRISE ET LE MAINTIEN DES SERVICES POSTAUX

TROISIÈME LECTURE—DÉBAT

L'honorable Patricia Bovey : Honorables sénateurs, je prends aussi la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-89. Comme bon nombre de mes collègues, j'ai de la difficulté à appréhender la situation et j'ai peine à soupeser les principaux enjeux. J'ai passé ces derniers jours à scruter les faits et le passé, et à réfléchir. Souvent, des réponses en apparence simples sont en réalité complexes, avec plusieurs niveaux d'information, de réalités et d'histoires. Le projet de loi C-89 ne fait pas exception.

J'ai écouté attentivement ce qui s'est dit lors de notre séance spéciale de samedi. Tous les témoins ont ajouté à la substance et à la complexité des principaux enjeux. Je félicite mes collègues du Sénat pour les questions pertinentes qu'ils ont posées et pour la façon dont, ensemble, ils ont décortiqué la question. Je remercie tous mes collègues d'avoir participé à nos débats et j'apprécie vos diverses opinions et approches. Je suis convaincue que cette assemblée ne prend pas ces questions à la légère.

J'ai examiné les témoignages contradictoires que nous avons lus et entendus, les données empiriques et les anecdotes sous différents angles, soit ceux de l'équité salariale, de la santé et de la sécurité, des besoins et des désirs de tous les Canadiens, de la Charte, de la gouvernance et des conventions internationales, surtout de la convention no 98.

Il y a tellement de façons de voir la situation qu'on peut facilement se perdre dans les détails. Examinons brièvement quelques-uns des conflits intérieurs que j'ai éprouvés lorsque j'ai essayé d'en arriver à ce que j'estimais être la bonne décision, c'est-à-dire celle qui adoptait une perspective à long terme et que je pourrais assumer pleinement pendant les années à venir. Ce n'était pas une mince tâche.

Les points de vue de la ministre étaient nuancés. Sa préoccupation concernant le degré d'entente auquel on en est arrivé était tout à fait valable. Le projet de loi qu'elle a présenté illustre ces préoccupations. Le préambule du projet de loi résume bien les efforts déployés par le gouvernement pour résoudre l'impasse.

L'argument est le suivant :

[...] les arrêts de travail ont des conséquences négatives importantes sur les travailleurs, les consommateurs et les entreprises du Canada ainsi que sur les Canadiens qui se fient au service postal.

Les préoccupations du syndicat ont été prises en considération. La ministre :

[...] reconnaît l'importance de pratiques en matière de négociation collective et la nécessité de relations industrielles stables pour les travailleurs, les syndicats et les employeurs du secteur des services postaux.

Samedi, une myriade d'effets négatifs ont été mis en lumière. La ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et de l'Accessibilité a souligné que les entreprises de petite et de moyenne taille comptent sur Postes Canada pendant le temps des Fêtes, qui

est, pour elles, la période la plus rentable de l'année, comme vient de le rappeler le sénateur Deacon.

Les envois internationaux à destination du Canada ont été suspendus. De plus, le conflit de travail a des conséquences négatives sur les personnes vulnérables, les aînés, les personnes handicapées et les résidents du Nord et des collectivités éloignées. Ajoutons aussi que les organismes de charité ont vu les dons par la poste chuter, alors que le temps des Fêtes est la période la plus importante de l'année pour eux aussi. Je le sais pertinemment, puisque j'ai travaillé dans ce secteur.

Les sénateurs ont demandé des données probantes. Postes Canada et la ministre Qualtrough ont signalé que 391 remorques remplies de courrier et de colis attendent d'être déchargées. Il y en aurait maintenant plus de 500, d'après les renseignements que le sénateur Harder a obtenus aujourd'hui. C'est donc dire que, en date de samedi, il y avait au moins un million de colis en attente.

Le syndicat a fait valoir que cela représente une journée de travail. Je me demande toutefois si c'est bien exact. Postes Canada a indiqué que, l'an dernier, 3,6 millions de colis avaient été livrés pendant les fins de semaine du temps des Fêtes. Nous devons tenir compte de ce que représente le conflit de travail pour les entreprises, l'ensemble de l'économie, les Canadiens des régions rurales et éloignées, les personnes les plus vulnérables et les droits des travailleurs.

Dire de la relation entre Postes Canada et le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes qu'elle est tourmentée est un euphémisme, mais, en tant que sénatrice, je dois faire la part des choses dans les témoignages que nous avons entendus. Le fait que le syndicat ait agi de façon à favoriser une grève tournante, au lieu d'une grève complète, doit compter, à mon avis.

Les services essentiels ont été définis d'un commun accord par la direction et par les travailleurs : la distribution des chèques de l'État et le transport des animaux vivants — la livraison des chèques, des poussins et des criquets n'est pas affectée. À l'évidence, les travailleurs assument leur responsabilité quant aux services essentiels. Si on veut faire en sorte que la livraison du courrier soit considérée comme un service essentiel, il faudra, à mon avis, en débattre un autre jour.

Qu'en est-il de l'équité salariale? Le gouvernement a présenté des mesures législatives pour mettre fin à des pratiques totalement inacceptables à ce chapitre. On nous a dit ici même que les facteurs ruraux et suburbains de Postes Canada ne reçoivent pas un salaire égal pour un travail égal. Nous avons également appris que 60 p. 100 de ces travailleurs sont des femmes.

Le fait qu'il ait fallu avoir recours à l'arbitrage cet automne pour assurer l'équité salariale de ces travailleurs m'inquiète, car, comme le mentionne l'Agence de la fonction publique du Canada :

Il y a 30 ans, le gouvernement fédéral adoptait une loi rendant illégale la discrimination à l'endroit des femmes en milieu de travail.

À vrai dire, le fait que Postes Canada ait continué d'ignorer les exigences en matière d'équité salariale me préoccupe au plus haut point.

Quelle est mon expérience personnelle à cet égard? J'avais été embauchée comme directrice d'une galerie d'art en 1980. Un an après mon embauche, on m'a dit que j'aurais gagné 6 000 \$ de plus

par année si j'avais été un homme. On m'a ensuite complimentée pour mon travail et on m'a dit de continuer comme cela. Je sais ce que c'est que de ne pas avoir le même salaire pour le même travail et les mêmes responsabilités et ce que cela entraîne sur les plans financier, émotif et psychologique. Je suis passée par là et je peux vous dire que ce n'est ni juste ni agréable et que cela ne devrait pas se produire. Je suis heureuse que la question ait été réglée au moyen de l'arbitrage. J'espère qu'on a enfin remédié à la situation après toutes ces années.

La question de la sécurité en est une autre qui me préoccupe. D'après ce qu'on nous a dit, la livraison du courrier a connu des changements dans les dernières années, en tant qu'activité commerciale et sur le plan des méthodes employées. Aujourd'hui, les travailleurs des postes sont les employés fédéraux qui ont le taux de blessures le plus élevé. En 2016, la moyenne nationale était de 1,85 employé par 100 travailleurs. La moyenne de Postes Canada était de 7,1 par 100 travailleurs. On a parlé de 15 blessures par jour en moyenne. Le passage des lettres aux colis est à l'origine d'une bonne partie de cette augmentation. Ce n'est pas un travail facile.

Vous pouvez comprendre ma joie quand une loi de santé et de sécurité est entrée en vigueur à tous les échelons de l'appareil gouvernemental, tout d'abord au fédéral en 1986. Le projet de loi C-89, la mesure législative de retour au travail, demande au médiateur de régler ces problèmes, étant donné qu'ils existent encore à Postes Canada. Je trouve cela très déconcertant que ces problèmes ne soient pas encore réglés à la fin de 2018. Pourquoi ne les a-t-on pas encore réglés? Pourquoi existent-ils encore?

Cette semaine, La Presse Canadienne a publié des données très intéressantes au sujet de l'historique de la relation de Postes Canada avec ses employés au cours des 50 dernières années. Entre 1965 et 2005, il y a eu pas moins de 19 arrêts de travail à cause de grèves, de débrayages ou de lockouts. On a imposé le retour au travail des travailleurs en 1987, en 1991 et en 1995. En 2007, on a conclu une trêve de quatre ans. La grève tournante de 2011 a entraîné un lockout et, éventuellement, l'adoption d'un projet de loi de retour au travail, comme tout le monde le sait.

Aujourd'hui, le Canada se retrouve encore une fois dans une impasse. Les nombreux événements qui se sont passés au cours des dernières décennies montrent que le système est brisé et que la relation entre les travailleurs et la direction est, de manière généralisée, malsaine et de moins en moins bonne. Samedi dernier, les deux parties en ont convenu.

Tant Postes Canada que ses employés ont parlé d'une profonde méfiance qui sera extrêmement difficile à surmonter. Quel est le meilleur moyen d'y parvenir?

Après toutes ces perturbations et les diverses lois de retour au travail des dernières décennies, a-t-on résolu quoi que ce soit, ou avons-nous plutôt restreint la capacité des deux parties à régler les crises à Postes Canada qui, de toute évidence, sont perpétuelles et systémiques? Je crois que la deuxième hypothèse est la bonne. Il est peut-être temps de permettre à Postes Canada, ou plutôt à l'enjoindre, en tant qu'organisation, de s'attaquer à ses problèmes systémiques. C'est peut-être ce qu'il faut exiger, dans l'intérêt à long terme de la livraison du courrier au Canada.

Que dire de la gouvernance à Postes Canada? J'ai passé ma vie à diriger une organisation gouvernée par un conseil d'administration. Dans toute organisation, c'est le conseil d'administration qui

gouverne. Il décide des politiques et des budgets, et congédie ou embauche le PDG. Le PDG est le président-directeur général; il voit à la gestion et au bon déroulement des activités courantes de l'organisation et en fait rapport au conseil et au président du conseil. Ces deux fonctions sont tout à fait distinctes et tout aussi importantes au sein de l'organisation. Je ne crois pas qu'elles puissent ou doivent être combinées comme elles le sont à Postes Canada depuis neuf mois. Selon mon expérience, l'organisation est en péril lorsque l'on confond ces deux fonctions.

Comment une personne peut-elle se rapporter à elle-même ou au conseil d'administration qu'elle dirige, et le faire dans l'intérêt supérieur de l'entreprise ou de l'organisme? Comment la même personne peut-elle gérer les activités quotidiennes et la gouvernance globale, surtout si elle assume l'une de ces fonctions depuis un an et les deux, depuis neuf mois? Comment, lorsque ces postes sont fusionnés, des discussions complètes et adéquates peuvent-elles se tenir au conseil d'administration, surtout si les relations sont désastreuses depuis longtemps? Encore une fois, d'après mon expérience, je ne vois pas comment un organisme surmontera ou réglera ou réparera des années de manque de confiance systémique tandis que ces deux postes de cadres sont fusionnés et confiés à une seule personne. Il doit y avoir un changement de paradigme au sein de la société.

En tant que personne ayant dirigé des milieux de travail tant syndiqués que non syndiqués, je soutiens que la discussion interne adéquate et sincère est la solution pour résoudre l'impossible. Puisse cette discussion avoir lieu désormais au sein de Postes Canada.

Chers collègues, en fondant ma décision sur le passé et sur la Charte — et je ne parle pas de la Charte, parce d'autres l'ont fait avec éloquence — ainsi que sur les données probantes empiriques et anecdotiques qui me sont présentées, mes questions sont les suivantes : votons-nous aujourd'hui dans l'intérêt supérieur des Canadiens pour la période des Fêtes, alors que les services postaux n'ont pas été interrompus de manière générale, mais ont été compromis par une grève tournante, ou votons-nous pour assurer la santé à long terme de notre système des postes et protéger les intérêts des Canadiens pour les années à venir? À mon avis, c'est la question fondamentale, alors que nous nous préparons à voter.

L'un des concepts les plus complexes de la société contemporaine est l'insaisissable équilibre. Dans le cas présent, il faut atteindre un équilibre entre les besoins des travailleurs, des employeurs et des bureaux de poste, sans oublier l'intérêt à long terme des Canadiens. Je préférerais de loin que le processus de négociation se poursuive de bonne foi, permettant ainsi aux deux parties de s'entendre sans se faire forcer la main par le gouvernement. Je crois que le temps est venu pour l'entreprise de s'attaquer aux problèmes organisationnels en tenant compte des besoins de l'ensemble des Canadiens, de l'économie, des régions rurales et éloignées et de la confiance des consommateurs.

Une question demeure : le projet de loi, en ce moment, sert-il les intérêts de l'entreprise ou des travailleurs, et ceux du gouvernement ou de la population?

Honorables collègues, ce vote est très difficile. J'accorde véritablement de la valeur aux opinions et au point de vue de tous. Je puis vous assurer que, au moment de voter, je ne prendrai pas ma décision à la légère.

Des voix : Bravo!